

Chers sociétaires,

Dans le cadre de l'évaluation sur la mise en œuvre de la Directive Gestion collective de 2014, la Commission européenne invite les membres des sociétés de gestion collective à répondre à un questionnaire sur les évolutions mises en œuvre ces dernières années par celles-ci.

Des organisations professionnelles ont fait la traduction en français du questionnaire en ligne. Vous pourrez le retrouver, à titre indicatif, en annexe. Si le questionnaire de réponse n'est disponible qu'en anglais sur le site de la Commission, vous pouvez y répondre en français bien évidemment.

- Lien sur le questionnaire de la Commission européenne :
<https://survey.alchemer.com/s3/5827448/CRM-2020-Survey-Questionnaire-for-rightholders>
- Date limite : **29 novembre 2020**

Pour vous aider, nous partageons avec vous pour chaque grande question des éléments d'information pertinents relatifs à la Sacem.

Questions sur votre expérience générale avec votre OGC

A titre liminaire, nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la Sacem avait anticipé avant même la mise en œuvre de la Directive en droit français en 2016, sa mise en conformité avec la réglementation. En effet, les dispositions concernant les licences multi-territoriales de la directive étaient déjà appliquées par la Sacem depuis plusieurs années. La réforme portait donc essentiellement sur une modernisation de sa gouvernance, avec l'extension des pouvoirs de l'Assemblée Générale, du conseil d'administration, la création d'un conseil de surveillance et la mise en place d'un comité d'éthique comme vous pourrez le lire plus bas.

La Directive Gestion Collective de 2014, a été très bénéfique en termes de transparence pour toutes les organisations de gestion collective, car nous travaillons beaucoup avec les autres sociétés d'auteurs en Europe et nous devons, désormais, toutes respecter les mêmes règles.

Accès aux informations de la Sacem :

L'Assemblée générale est le moment clé de l'année où les membres sont invités à participer à la vie de l'organisation à laquelle ils ont adhéré.

Comme indiqué dans ses statuts, la Sacem met à votre disposition, 2 mois avant son Assemblée générale, toutes les informations relatives à ses activités annuelles :

1. Rapport du gérant sur l'ensemble des activités de la société au cours de l'année qui vient de s'écouler.
2. Rapport de gestion du régime d'allocation d'entraide de la Sacem de l'année précédente
3. Rapport de la Commission des programmes de l'année précédente
4. Rapport du Conseil de surveillance qui vérifie que les décisions de l'année écoulée ont bien été respectées,
5. Rapport du commissaire aux comptes certifiant les comptes annuels de la Sacem

6. Rapport annuel de transparence comportant le rapport spécial portant sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fournitures de services sociaux, culturels ou éducatifs de l'année précédente.
7. Rapport spécial du Commissaire aux comptes
8. Rapport annuel de la Commission de contrôle des Organismes de gestion des Droits d'auteur et des droits voisins
9. Les résolutions relatives aux politiques générales de gestion des droits et répartition (répartition des sommes relevant de la rémunération pour copie privée, politique générale d'investissement, politique générale des déductions, utilisation des sommes dites irrépartissables).

Il est important de souligner que **le rapport de transparence dont les spécificités sont fixées de manière détaillée par la directive gestion collective permet à chacun des sociétaires de connaître précisément les flux financiers** (entrant et sortant) de la Sacem. Il donne une idée très précise sur le plan macro-économique des activités de la Sacem et permet ainsi d'éclairer les choix des sociétaires dans la politique générale de répartition ou d'investissement.

Aussi, en amont de l'Assemblée générale, les sociétaires ont la possibilité de poser toutes les questions qu'ils souhaitent tout comme pendant son déroulé.

Par ailleurs, il est important de rappeler que 2 mois avant l'AG chacun des membres dispose d'un droit d'accès à l'ensemble des documents de la Sacem (le périmètre est le plus large possible) dans la limite des secrets protégés par loi (données personnelles ou secret des affaires principalement).

Mais l'AG n'est pas l'unique moment de communication et transmission d'information entre la Sacem et ses membres. **Le site internet de la Sacem s'est beaucoup enrichi** ces dernières années d'informations générales. Tout au long de l'année, les membres reçoivent régulièrement des **newsletters dédiées, des invitations à des réunions d'information** (« les réunions des anges »).

Vous avez également remarqué que vous avez en tant que membre un **accès personnalisé sur votre compte Sacem** qui vous permet d'avoir accès à **vos informations individualisées** et d'y retrouver notamment **vos feuillets de répartition trimestriels**, documents désormais beaucoup plus détaillés et plus précis sur vos revenus. Enfin, **la direction des sociétaires de la Sacem est au service de ses membres avec un référent dédié.**

Questions sur le retrait de vos droits (répertoire)

La Sacem a 11 catégories de droit (article 34 de ses statuts), ce qui vous permet une grande granularité de vos apports.

Il est important de spécifier que **le retrait des droits (partiel ou total comme la démission) se fait sans aucune pénalité ni frais et sans condition.** C'est donc très simple, **il y a juste un préavis à respecter.**

En effet, ce préavis de 3 mois avant chaque fin d'année est très raisonnable et permet à la Sacem de s'organiser. Ce système « à la carte » permet au membre une véritable souplesse dans la gestion de ses droits.

Il est important de souligner que concernant l'utilisation de votre répertoire, la Sacem a un accord avec les Creative Commons depuis plus de 10 ans, qui autorise l'exploitation non commerciale des œuvres des membres qui l'auront décidé. Cet accord est efficace et fonctionne très bien.

Enfin, **vous avez un point de contact unique pour toutes les réclamations et le traitement est accéléré par voie électronique.**

Questions sur la gouvernance des sociétés de gestion collective

Conformément à la Directive dont il est question dans ce questionnaire, **la Sacem a mis en œuvre une simplification du processus décisionnel** : les droits - de vote, de réclamation, de poser des questions - doivent pouvoir être exercés de manière électronique. **La voie électronique a permis donc à tous les membres de s'impliquer dans la gouvernance de la Sacem.**

Avec la mise en œuvre de la directive européenne, comme expliqué plus haut, **l'Assemblée Générale de la Sacem a plus de pouvoirs**, notamment celui de révoquer les administrateurs, ainsi qu'un pouvoir décisionnel en matière de politique générale, et un pouvoir annuel de contrôle.

Le deuxième aspect est la création d'un organe de surveillance interne : le Conseil de surveillance.

Il est important de porter à votre connaissance que **la Sacem est le seul organisme de gestion collective à s'être doté d'un Comité d'éthique qui non seulement prévient et gère les conflits d'intérêts mais aussi supervise le bon déroulement des élections et traite, d'une manière générale, de toute question d'ordre éthique.** Ce Comité est composé exclusivement de 3 personnalités qualifiées indépendantes dont l'ancien Président de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation.

Concernant les questions relatives à la transparence et la meilleure information, tous les documents accessibles et toutes les voies d'information électroniques existantes ont été indiquées plus haut dans le paragraphe « questions générales sur votre OGC ».

Questions sur la gestion financière des revenus des droits

Avant toute chose, il nous semble important de préciser que la Sacem a établi une granularité encore plus précise s'agissant du *online* accompagné l'an dernier par une **réforme simplifiant les dépôts d'œuvres afin de permettre à la Sacem notamment de mieux revendiquer des droits auprès des plateformes de musique en ligne.**

Les frais de gestion par mode d'exploitation sont détaillés et justifiés par la Sacem sur vos feuillets de répartition trimestriel notamment.

Ce feuillet de répartition, grâce à la directive européenne sur la gestion collective dont il est question dans cette enquête, a été rendu plus lisible et beaucoup d'informations sur votre portail en ligne de la Sacem permettent de mieux le comprendre (mode d'emploi, tutoriels). Il est d'autant plus clair, qu'on y distingue désormais les frais de gestion d'une part et les frais d'action sociale (RAES) d'autre part.

La répartition de vos droits d'auteur respecte les délais légaux issus de la directive européenne et intervient quelques mois après la collecte. **Il est important de porter à votre connaissance le fait que lorsque vous constatez un retard, c'est souvent le fait de déclarations très incomplètes du côté des**

déclarants, notamment des plateformes en ligne comme Youtube, qui ne fournissent pas les informations pertinentes aux sociétés d'auteurs notamment s'agissant des droits d'auteurs. C'est sur ce point particulier qui a trait à la transparence et au manque d'informations des déclarations des plateformes que la Directive Gestion collective pourrait être améliorée.

QUESTIONS INTRODUCTIVES

Dans quel secteur principal travaillez-vous ? Cochez toutes les options concernées.

- Une OGC établie dans le pays où vous avez votre résidence principale
 - Une entité de gestion (OGC) établie dans un autre pays membre de l'UE
 - Une entité de gestion (OGC) extérieure à l'UE mais opérant sur le marché de l'UE
 - Une entité de gestion indépendante
 - Je ne suis membre d'aucune entité de gestion (OGC) ou entité indépendante
-

Quel est votre lieu de résidence principal ?

Menu des pays

Il existe deux grands types de sociétés de gestion en Europe qui gèrent la propriété intellectuelle ou les droits liés à la propriété intellectuelle au nom de plusieurs détenteurs de droits:

1. les organisations de gestion collective (OGC), travaillant sur une base non lucrative ou contrôlées par leurs membres (détenteurs de droits).
 2. Les sociétés de gestion collective indépendantes, qui sont généralement à but lucratif et ne sont pas contrôlées par leurs membres.
-

De quel type d'organisation êtes-vous membre ? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique :

- Une OGC établie dans le pays où vous avez votre résidence principale
 - Une entité de gestion (OGC) établie dans un autre pays membre de l'UE
 - Une entité de gestion (OGC) extérieure à l'UE mais opérant sur le marché de l'UE
 - Une entité de gestion indépendante
 - Je ne suis membre d'aucune entité de gestion (OGC) ou entité indépendante
-

| | Fortement d'accord | D'accord | Ni d'accord ni en désaccord | En désaccord | Fortement en désaccord | Ne sait pas |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Je suis très satisfait(e) de ma société de gestion collective | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| La gestion de mes droits par ma société de gestion collective s'est améliorée au cours des quatre dernières années | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

En général, dans quelle mesure partagez-vous les déclarations suivantes concernant la gestion collective des droits dans votre pays ?

| | Fortement d'accord | D'accord | Ni d'accord ni en désaccord | En désaccord | Fortement en désaccord | Ne sait pas |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| En général, le cadre juridique national est efficace pour protéger mes intérêts | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je dispose de connaissances suffisantes pour gérer mes droits d'auteur ou mes droits voisins | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Selon votre réponse, des cases de réponses ouvertes apparaissent :

Veillez expliquer pourquoi vous pensez que le cadre juridique n'est pas suffisamment efficace pour protéger vos intérêts

Veillez expliquer le type d'informations dont vous auriez besoin pour gérer plus efficacement vos droits d'auteur ou droits voisins.

QUESTIONS SUR VOTRE EXPÉRIENCE GÉNÉRALE AVEC VOTRE OGC

Nous aimerions que vous répondiez à quelques questions sur la société de gestion collective à laquelle vous appartenez. Si vous appartenez à plusieurs sociétés de gestion collective, veuillez penser à vos expériences générales avec ces sociétés lorsque vous répondez :

Quelle est votre satisfaction à l'égard de votre société de gestion collective ?

Selon votre réponse, des cases de réponses ouvertes apparaissent :

Veillez préciser pourquoi votre satisfaction à l'égard de votre société de gestion collective n'est pas totale

Veillez préciser pourquoi vous pensez que les performances de votre société de gestion collective ne se sont pas améliorées

QUESTIONS SUR LE RETRAIT DE VOS DROITS (RÉPERTOIRE)

Toutes les sociétés de gestion collective doivent prévoir un mécanisme efficace si vous souhaitez retirer vos droits. Cela peut inclure :

1. Changement de société de gestion collective, par exemple, retirer tous vos droits à une société de gestion collective et les confier à une autre société ou les gérer personnellement
2. Retirer seulement certaines catégories de droits à une société de gestion collective, afin que vous puissiez les gérer vous-même ou les confier à une autre société

Les questions suivantes sont destinées à vous aider à comprendre si vous avez fait usage de ce droit et si la procédure a été facile.

Au cours des 4 dernières années, avez-vous retiré vos droits ou avez-vous voulu le faire ?

- Oui, j'ai retiré tous mes droits / certaines catégories de droit
 - Oui, j'ai retiré certains droits ou catégories de droits, mais je suis toujours membre de ma société de gestion collective
 - Non
-

Selon votre réponse, des cases de réponses ouvertes apparaissent :

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les déclarations suivantes ?

| | Fortement d'accord | D'accord | Ni d'accord ni en désaccord | En désaccord | Fortement en désaccord | Ne sait pas |
|---|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|
| En général, il était facile de retirer mes droits (ou certaines catégories de droits) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| J'ai pu retirer mes droits sans retard non justifié | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| J'ai pu retirer les types de droits que je voulais | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je n'ai eu aucune pénalité financière pour avoir retiré mes droits | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

**Y a-t-il d'autres facteurs qui ont facilité ou rendu plus difficile le retrait des droits ?
Veuillez les expliquer**

**Pourquoi avez-vous voulu retirer vos droits à votre société de gestion collective ?
Veuillez cocher toutes les options applicables :**

- Je voulais que mes œuvres soient librement accessibles à tous (par exemple, dans le cadre de licences de création)
 - Je voulais gérer mes droits (ou certaines catégories de droits) personnellement.
 - J'avais le sentiment que ma société de gestion collective n'agissait pas dans mon intérêt lorsqu'elle percevait et répartissait mes droits
 - J'avais le sentiment que la gouvernance de ma société de gestion collective n'était pas entièrement démocratique ou transparente (par exemple, je ne recevais pas les informations nécessaires, je ne pouvais pas participer à sa gouvernance, etc.)
 - J'étais plus attiré par une autre organisation (société de gestion collective, société de gestion collective indépendante)
 - Autre (veuillez préciser)
-

Selon votre réponse, des cases de réponses ouvertes apparaissent :

Pouvez-vous indiquer les types de droits ou les catégories que vous avez retirés?

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les déclarations suivantes ?

FORTEMENT D'ACCORD / D'ACCORD / NI D'ACCORD NI DESACCORD / DESACCORD / FORTEMENT EN DESACCORD / NE SAIT PAS

- En général, il était facile de retirer mes droits (ou certaines catégories de droits)
 - J'ai pu retirer mes droits sans retard non justifié
 - J'ai pu retirer les types de droits que je voulais
 - Je n'ai eu aucune pénalité financière pour avoir retiré mes droits
-

Y a-t-il d'autres facteurs qui ont facilité ou rendu plus difficile le retrait des droits? Veuillez les détailler

Pourquoi avez-vous voulu retirer vos droits à votre société de gestion collective ? Veuillez cocher les options applicables :

- Je voulais que mes œuvres soient librement accessibles à tous (par exemple, dans le cadre de licences de création)
- Je voulais gérer mes droits (ou certaines catégories de droits) personnellement.
- J'avais le sentiment que ma société de gestion collective n'agissait pas dans mon intérêt lorsqu'elle percevait et répartissait mes droits
- J'avais le sentiment que la gouvernance de ma société de gestion collective n'était pas entièrement démocratique ou transparente (par exemple, je ne recevais pas les informations nécessaires, je ne pouvais pas participer à sa gouvernance, etc.)
- J'étais plus attiré par une autre organisation (société de gestion collective, société de gestion collective indépendante)
- Autre (veuillez préciser)

QUESTIONS SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE

Les sociétés de gestion (OGC) ont l'obligation légale de fournir les informations nécessaires et d'inclure leurs membres dans la gouvernance et le processus décisionnel. Les questions suivantes sont destinées à comprendre si vous estimez avoir la capacité d'influencer ou de participer aux décisions prises par votre OGC.

Dans quelle mesure êtes-vous impliqué dans la gouvernance de votre (vos) société(s) de gestion collective ?

- Je suis membre de l'organe directeur de la société de gestion collective (par exemple, le conseil d'administration ou autre)
- Je n'ai pas été impliqué, mais je m'intéresse à la manière dont ma société de gestion collective est régie
- Je n'ai pas été impliqué et je ne suis pas intéressé par la manière dont ma société de gestion collective est régie

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les déclarations suivantes concernant la transparence et la gouvernance de votre société de gestion collective ?

| | Fortement d'accord | D'accord | Ni d'accord ni en désaccord | En désaccord | Fortement en désaccord | Ne sait pas |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| En général, la gouvernance de mon entité est transparente | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je dispose de toutes les informations nécessaires pour participer à la gouvernance de mon entité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je dispose de toutes les informations sur les décisions prises par ma société de gestion collective | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Si je le souhaite, je peux participer à la gouvernance de ma société de gestion collective (assemblée, conseil d'administration, etc.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

| | | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Je peux demander à la direction de ma société de gestion collective de prendre ses responsabilités | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je peux influencer les décisions de ma société de gestion collective | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Selon votre réponse, des cases de réponses ouvertes apparaissent.

Dans la question précédente, vous avez répondu que...

... votre organisation (réponse applicable). Quels problèmes avez-vous spécifiquement rencontrés ?

QUESTIONS SUR LA GESTION FINANCIÈRE DES REVENUS DES DROITS

Les sociétés de gestion (OGC) ont l'obligation de :

- Recueillir et gérer avec diligence mes droits.
- Distribuer et verser les montants dus aux titulaires de droits de manière régulière, diligente et précise.
- Fixer des frais de gestion qui ne dépassent pas les coûts justifiés et documentés de la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.
- Fournir à ses membres des informations sur les recettes collectées et distribuées, les frais de gestion, les investissements et autres décisions financières.

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les déclarations suivantes concernant les informations fournies par votre société de gestion collective ?

| | Fortement d'accord | D'accord | Ni d'accord ni en désaccord | En désaccord | Fortement en désaccord | Ne sait pas |
|---|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Je dispose de toutes les informations nécessaires concernant la perception et la répartition de mes revenus | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

| | | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Je dispose de toutes les informations dont j'ai besoin concernant les frais de gestion de mon entité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je dispose de toutes les informations dont j'ai besoin concernant les investissements réalisés par mon entité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je reçois les informations ci-dessus mais je ne suis pas intéressé | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Selon votre réponse, des cases de réponses ouvertes apparaissent.

Quelles sont les informations spécifiques dont vous avez besoin, mais que vous ne recevez pas de votre entité ?

Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec les déclarations suivantes concernant la gestion financière de votre institution ?

| | Fortement d'accord | D'accord | Ni d'accord ni en désaccord | En désaccord | Fortement en désaccord |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|
| En général, ma société de gestion collective agit dans le meilleur intérêt de ses détenteurs de droits lorsqu'elle collecte et répartie les droits | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je suis satisfait de la manière dont mon organisation perçoit les revenus de mes droits | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Je suis satisfait de la manière dont mon organisation répartie les revenus des droits d'auteur (par exemple, répartition entre les écrivains et les éditeurs ; les compositeurs et les paroliers ; les producteurs, les auteurs et les interprètes ; etc.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mon organisation me transfère sans délai les revenus de mes droits | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

| | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Je suis satisfait de la façon dont mon organisation investit une partie des revenus de mes droits | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Les frais d'administration facturés par mon organisation pour la gestion de mes droits sont équitables | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Si vous avez mentionné un désaccord, une nouvelle boîte de réponse ouverte apparaîtra :

Dans la question précédente, vous avez répondu que...

**... vous n'êtes pas satisfait de la manière dont votre organisation (réponse applicable)
Quels problèmes/questions spécifiques avez-vous rencontrés ?**

QUESTIONS FINALES

Pouvons-nous vous contacter si des questions supplémentaires se posent ?

- Oui
- Non

L'enquête est terminée. Souhaitez-vous ajouter d'autres commentaires ?